

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **lundi 7 décembre 2020** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

### **ADMINISTRATION**

**337-12-20**

#### **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 1272-20 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

**338-12-20**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

339-12-20

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-11-02**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

340-12-20

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-11-23**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

341-12-20

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-11-30**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

### **SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

Étant donné que la séance du 2 novembre 2020 se tenait à huis clos, il est à noter qu'aucune question n'a été soumise par voie de courriel.

### **CORRESPONDANCE**

- D'Erika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une correspondance concernant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2021 qui seront respectivement de 100 % et de 1,00.

- De M. Jean-François Provençal, lieutenant-colonel (retraité) du Cabinet du Lieutenant-Gouverneur, une correspondance indiquant que dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques, l'honorable J. Michel Doyon, souhaite décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de la région, et, par ce fait, demande de soumettre des candidatures.
- De l'équipe de la direction régionale de sécurité civile et sécurité incendie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance indiquant que le Ministère se prépare en prévision des sinistres ou événements qui pourraient survenir au cours de la période automnale et hivernale et qu'étant donné la période de COVID-19, l'ouverture de centres de services aux sinistrés sera permise lorsque la situation l'obligera et dans la mesure où les directives et consignes de la Santé publique seront respectées. Les municipalités doivent déjà prévoir certaines mesures pour cesdits centres.
- De Mme Katia Petit, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique, une correspondance indiquant que la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, a désigné le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles comme responsable pour recevoir le répertoire des données géographiques ainsi que des adresses municipales et des noms de rue du territoire et de rendre ces données accessibles aux centres d'urgence 9-1-1 et aux centres secondaires d'appels d'urgence.
- Du Conseil de l'Eau – Gaspésie-Sud, un rapport de suivi sur la prolifération d'algues dans l'estuaire de de la Petite Rivière Cascapédia.
- Du Club de ski de fond de New Richmond, les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.
- De M. Harold Garneau, directeur à la direction de la planification budgétaire et des investissements de Transports Québec, une correspondance indiquant qu'après l'analyse du dossier concernant le projet de décohésionnement sur le chemin de Saint-Edgar (RIRL-2018-799), une aide financière maximale prévue de 386 726 \$ a été revue à la baisse et a été établi à 295 859 \$. Celle-ci sera versée sur la base d'un service de la dette d'une durée de dix ans.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de novembre 2020.

342-12-20

### **COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent vingt-deux mille sept cent trente-sept dollars et cinquante-quatre cents (422 737,54 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

343-12-20

### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2021**

**Considérant que** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront à compter de 20 h, aux dates ci-dessous mentionnées :

Le lundi, 11 janvier 2021	Le lundi, 5 juillet 2021
Le lundi, 1er février 2021	Le lundi, 2 août 2021
Le lundi, 1er mars 2021	<u>Le mardi</u> , 7 septembre 2021
Le lundi, 5 avril 2021	Le lundi, 4 octobre 2021
Le lundi, 3 mai 2021	Le lundi, 15 novembre 2021
Le lundi, 7 juin 2021	Le lundi, 6 décembre 2021

**Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 2 décembre 2019 au 7 décembre 2020.

#### **AUTORISATIONS DE SIGNATURES**

344-12-20

#### **ACTE DE VENTE - VENTE POUR TAXES DU 28 NOVEMBRE 2019**

**Considérant** la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019;

**Considérant que** la propriété située sur le lot 5 320 874 a été acquise par M. Denis Leblanc;

**Considérant qu'une** année s'est écoulée depuis ce temps et que l'ancien propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer l'acte de vente à être consentis à M. Denis Leblanc pour la propriété située sur le lot 5 320 874 acquise lors de la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

345-12-20

#### **ACTES DE VENTE RÉDIGÉS PAR LA GREFFIÈRE - VENTE POUR TAXES 2019**

**Considérant que** la Ville a acquis les propriétés suivantes lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 28 novembre 2019 :

<b>Lot</b>	<b>Propriétaire</b>
5 321 680	Réal Bernard
5 015 927	Irené A. Cyr
5 591 380	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Adrien Leblanc

**Considérant qu'un** (1) an s'est écoulé depuis ladite vente et que les anciens propriétaires n'ont pas fait le retrait desdits immeubles durant cette période;

**Considérant que** toutes les formalités exigées par la Loi en rapport avec ladite vente ont été remplies;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de New Richmond, les actes de vente rédigés par la greffière pour l'acquisition des propriétés suivantes, le tout ayant été acquis lors de la vente pour taxes tenue le 28 novembre 2019, et ce, tel qu'autorisé en vertu des articles 536 et 538 de la Loi sur les cités et villes :

<b>Lot</b>	<b>Propriétaire</b>
5 321 680	Réal Bernard
5 015 927	Irené A. Cyr
5 591 380	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Adrien Leblanc

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1150-20 DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1150-20 décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2021 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant, sera adopté à une séance ultérieure.

**APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - RAPPORT 2020**

La greffière dépose le rapport 2020 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, tel que prescrit par l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

346-12-20

**AUTORISATION DE PAIEMENT - GUIGNOLÉE - PARTENARIAT MRC**

**Considérant qu'**en raison des mesures sanitaires en place il n'y aura pas de cueillette de denrées ou de sollicitation porte à porte pour la Guignolée de 2020;

**Considérant que** lors du Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, tenu le 2 décembre 2020, les élus ont décidé de se montrer généreux avec une participation minimale de 1 \$ par habitant de leur municipalité respective;

**Considérant que** la MRC de Bonaventure a choisi d'offrir un don de 1 \$ par citoyen sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement à la Source alimentaire Bonavignon d'un montant de 3 709 \$, représentant 1 \$ par habitant de la Ville, et ce, pour la guignolée 2020.

**ADOPTÉE**

347-12-20

**MOTION DE FÉLICITATIONS - SERVICES D'URGENCE - INONDATION SEMAINE DU 30 NOVEMBRE 2020**

**Considérant** les inondations survenues durant la semaine du 30 novembre 2020;

**Considérant que** plusieurs personnes ont œuvré aux services d'urgence entre autres pour le rétablissement de la circulation interrompue durant cette période;

**Considérant que** ces personnes ont travaillé plus de 30 heures d'affilée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**De donner** une motion de félicitations pour toutes les personnes ayant œuvré, durant la semaine du 30 novembre 2020, dont les pompiers volontaires, les employés du Service des travaux publics et les autres, aux services d'urgence lors des inondations survenues.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE DES LOISIRS**

348-12-20

#### **DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2021.

**ADOPTÉE**

349-12-20

#### **RÉFECTION DU CAMP À JOS - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2**

**Considérant** les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la demande de paiement no. 2 à la firme LFG Construction au montant de 192 648,37 \$, taxes en sus, incluant l'avenant au marché no. 2, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 6 novembre 2020. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

**ADOPTÉE**

350-12-20

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2021 - RÉGIM**

**Considérant** la demande de financement reçue afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station pour l'hiver 2021 par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'octroyer** à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à Nouvelle vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2021.

**ADOPTÉE**

351-12-20

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE NEW RICHMOND - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**Considérant que** dans le contexte actuel de la pandémie, il sera malheureusement impossible à l'Association du hockey mineur de New Richmond de tenir leur tournoi Midget cette année ainsi que de faire un pont payant;

**Considérant que** ces activités sont leurs principales sources de revenus;

**Considérant que** l'Association doit faire face à de nouvelles dépenses liées à la COVID et souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement d'un montant de 1 500 \$ à l'Association du hockey mineur de New Richmond à titre d'aide financière considérant les nouvelles dépenses liées à la COVID et assumées par l'Association.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

352-12-20

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 142, CHEMIN CAMPBELL**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 142, chemin Campbell :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.2 : Autoriser une hauteur de 5,10 mètres pour un bâtiment secondaire plutôt que les 4,50 mètres prescrits. Le bâtiment pourra également être plus haut que la hauteur de la résidence en respectant ce maximum;

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant qu'**un avis de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 16 novembre 2020;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 142, chemin Campbell, soit acceptée comme demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

353-12-20

**RÈGLEMENT 1148-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DOMESTIQUE AUX GROUPES I, II ET III POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DANS LES ZONES CV (SECTEUR CENTRE-VILLE) - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'ajout de l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv, portant le numéro 1148-20;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv (Secteur centre-ville), lequel est identifié sous le numéro 1148-20.

**ADOPTÉE**

354-12-20

**AUTORISATION D'ACHAT - LOT 6 409 572**

**Considérant** l'offre déposée par le propriétaire du lot 6 409 572 à l'effet de le vendre à la Ville au montant de 2 500 \$, taxes en sus;

**Considérant que** cet achat viendrait régler une problématique de stationnement au Parc Melanson;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'achat par la Ville du lot 6 409 572 au montant de 2 500 \$, taxes en sus. Par le fait même, d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉE**

355-12-20

**RÈGLEMENT 1151-20 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE REMPLACANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1070-18 (ZONE CA.1 - ROUTE 132 EST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

*Compte tenu de leur lien avec le présent dossier, le maire, Monsieur Éric Dubé et le conseiller Monsieur René Leblanc se retirent des discussions et s'abstiennent de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1151-20;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire suppléant mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et donne des explications complémentaires aux membres du Conseil à propos de ce projet de règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et résolu à la majorité :

*À ce moment de la réunion, le maire suppléant demande le vote pour cette résolution :*

<i>M. Jacques Rivière, conseiller, siège no. 1 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. François Bujold, conseiller, siège no. 2 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller, siège no. 4 :</i>	<i>En accord</i>



*Mme Geneviève Braconnier, conseillère, siège no. 6 : En accord*  
*Monsieur Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 : En accord*

Suivant le résultat du vote, le premier projet du Règlement 1151-20 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1070-18 (Zone Ca.1 - Route 132 Est), **est adopté à la majorité.**

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

356-12-20

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DOSSIER NO. 00030249-1-05070 (11) - 2020-06-15-49**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu que** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu que**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil de la Ville de New Richmond approuve les dépenses d'un montant de 19 576,01 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

357-12-20

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES DE NIVEAU 1 ET 2 - COMPENSATION 2020**

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de deux cent trente-deux mille deux cent soixante-douze dollars (232 272 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

358-12-20

**APPEL D'OFFRES - ESSENCE, CARBURANT DIESEL ET MAZOUT 2021**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SÉAO pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2021;

**Considérant** la réception de deux (2) soumissions;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Huiles Desroches inc.	91 630,91 \$
Harnois Énergies inc.	94 819,97 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Les Huiles Desroches inc. au montant de 91 630,91 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'essence, de carburant diesel et de mazout pour 2021, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

359-12-20

**DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**Attendu que** la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu qu'**il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**Attendu que** la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la Ville s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu que** la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2021, et qu'elle autorise monsieur Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics à signer les permis.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

**360-12-20**

**EMBAUCHE - AGENT DE COMMUNICATION**

**Considérant** l'appel d'offres affiché à l'interne pour le poste d'agent de communications;

**Considérant** les offres reçues et les entrevues effectuées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de Myriam Bourque à titre d'agent de communications, et ce, à compter du 18 janvier 2021.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Lors de la clôture de la présente assemblée, et suite à une mauvaise lecture de courriel, le Conseil n'a pu répondre à une question qui a été adressée dans le délai requis.

Par souci de transparence, un deuxième enregistrement a été produit et la question a été soumise :

Un citoyen se questionne sur l'apparence de conflit d'intérêt pour le maire, qui est aussi président de la Société de chemin de fer de la Gaspésie. Il demande au maire si ce dernier a l'intention d'exiger la fin des travaux entrepris sans obtenir les autorisations requises par la Société de chemin de fer de la Gaspésie d'ici à ce que la situation soit régularisée.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 23.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière